

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1785 Rect.

présenté par

M. Letchimy, M. Lurel, M. Manscour, Mme Taubira,
Mme Jeanny Marc, Mme Berthelot, M. Lebreton, M. Fruteau, Mme Girardin,
M. Jalton, M. Tourtelier, M. Brottes, M. Lesterlin
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers Gauche

ARTICLE 49

Après l'alinéa 12, insérer les deux alinéas suivants :

« - dans le domaine de la lutte contre le changement climatique :

mettre en place une stratégie locale d'adaptation aux conséquences du changement climatique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le changement climatique va provoquer un certain nombre de mutations dans les écosystèmes locaux, dans la répartition des terres agricoles, dans l'accroissement des espèces envahissantes, etc. Or, il n'existe pas de plan d'adaptation au changement climatique.